



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 077-217704949-20230406-DELIB2023_018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/03/2023
Date d'affichage 23/03/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....20
Réf : 2023-019 Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le Le Maire, A. MOMON

Le six avril deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Éric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Geneviève DARGNAT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Hermann TYNDAL pouvoir à Éric SAINT SEBASTIEN,
Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON,
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX,
Nassima VIGUIER pouvoir à Clément ROCU,
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN,
Maud THOURY

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2023-019 - Déclaration d'Intention d'Aliéner

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des DIA signées depuis la séance du conseil du 24 janvier 2023 ;

- DIA n°950 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 400 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 88 000 €.
- DIA n°951 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 310 m², correspondant à une habitation, sise à La Thurelle, pour un montant de 165 000 €.
- DIA n°952 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 241 m², correspondant à une habitation, sise au Bourg, pour un montant de 175 000 €.
- DIA n°953 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 583 m², correspondant à une habitation, sise au Panorama, pour un montant de 299 000 €.
- DIA n°954 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 411 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 87 000 €.
- DIA n°955 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 591 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 95 000 €.
- DIA n°956 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 385 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 87 000 €.
- DIA n°957 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 681 m², correspondant à une habitation, sise au Bourg, pour un montant de 248 000 €.
- DIA n°958 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 495 m², correspondant à une habitation, sise à Marangis, pour un montant de 180 000 €.
- DIA n°959 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 771 m², correspondant à une habitation, sise à Marangis, pour un montant de 215 000 €.
- DIA n°960 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 16875 m², correspondant à une habitation, sise Moulin de Nanchon, pour un montant de 160 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces DIA

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 07/04/2023


Le Maire,
A. MOMON



Secrétaire de séance : Michel DOYEN